

Association Autonome de Parents d'Elèves

Collège Jacques-Prévert
BP 109
2bis rue J.-Charnoz
01630 St. Genis-Pouilly



aape.prevert@gmail.com

<https://www.aapejp.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

Contribuons ensemble à l'avenir de nos enfants en toute indépendance !

(voir au verso pour plus de détails)

BULLETIN D'ADHESION

Merci d'écrire en majuscules

Votre nom : _____

Votre prénom : _____

Vos enfants et leurs classes/écoles : _____

Votre adresse postale : _____

Votre numéro de téléphone fixe et/ou mobile : _____

Votre adresse courriel : _____

Ma cotisation (à joindre) :

- membre **13,50 €**
 soutien/don _____ €

Moyen de paiement :

- par chèque
 en espèces

Je souhaite participer :

- A la vie de l'association
 Au conseil d'administration du collège
 Au conseil de classe

En remplissant ce bulletin d'adhésion, j'autorise l'AAPE à utiliser mes coordonnées pour ses communications internes conformément au règlement intérieur de l'association.

Date et signature : _____

Notre boîte aux lettres se trouve à côté du portail du collège

Association Autonome de Parents d'Elèves

Collège Jacques-Prévert
BP 109
2bis rue J.-Charnoz
01630 St. Genis-Pouilly



aape.prevert@gmail.com

<https://www.aapejp.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

C'est quoi l'AAPE - et pourquoi adhérer ?

Nous sommes l'**A**ssociation **A**utonome de **P**arents d'**E**lèves du collège Jacques-Prévert, et sommes affiliés à l'UNAAPE (Union Nationale des AAPE).

Vous voulez suivre la scolarité de votre enfant de près ?

*Vous voulez vous engager comme **Parent-délégué** au conseil de classe ?*

*Vous voulez participer au **Conseil d'Administration du collège** ?*

REJOIGNEZ - NOUS !

Nos valeurs :

- primauté et responsabilité des parents dans les choix éducatifs,
- respect de la neutralité politique, syndicale et religieuse des établissements publics d'enseignement,
- qualité de l'enseignement, remédiation immédiate, équité sociale et territoriale,
- éducation aux valeurs civiques et morales.

Notre rôle :

- participer à la vie du collège dans les conseils et commissions :
 - Conseil d'Administration, Commission Permanente, Conseil de Discipline, etc.,
 - Conseils de Classe (parents-délégués),
- mener des actions en cas de dysfonctionnements,
- être un lien entre les parents et le collège,
- etc.

Si vous souhaitez vous impliquer dans une des instances du collège, p. ex. en tant que **parent-délégué**, vous devez être membre d'une association de parents d'élèves (c'est une obligation légale : article R421-50 du code de l'éducation).

Notre cotisation est fixée à **13,50 €** par famille. L'association accepte les dons et les cotisations de soutien d'un montant libre.

N'hésitez pas à consulter notre site internet : <https://www.aapejp.asso.cc-pays-de-gex.fr/>

Vous y trouverez nos statuts, le règlement intérieur avec notre politique de traitement et de protection de données et une présentation du rôle du parent-délégué.

Contribuons ensemble à l'avenir de nos enfants en toute indépendance

(Bulletin d'adhésion au verso)